



HONORAIRES DE LOCATION

Honoraires Locataires:

- HONORAIRES DE VISITE, DE CONSTITUTION DE DOSSIER, DE REDACTION DE BAIL
 - ✓ 12 € TTC par m² de surface habitable
- FRAIS D'ETAT DES LIEUX
 - ✓ 3 € TTC par m² de surface habitable

Honoraires Propriétaires avec Mandat de GESTION :

- HONORAIRES D'ENTREMISE, DE NEGOCIATION ET DE COMMERCIALISATION
 - √ 3,00 % TTC (2.50 % HT) maximum du loyer annuel hors charges jusqu'à 115 m² de surface habitable
 - ✓ Gratuité à partir de 115 m² de surface habitable
- HONORAIRES DE VISITE, DE CONSTITUTION DE DOSSIER, DE REDACTION DE BAIL
 - ✓ 12 € TTC par m²de surface habitable
- FRAIS D'ETAT DES LIEUX
 - ✓ 3 € TTC par m² de surface habitable

L'ensemble des honoraires ne pourra excéder un mois de loyer hors charges

Honoraires propriétaires sans Mandat de GESTION :

- HONORAIRES D'ENTREMISE, DE NEGOCIATION ET DE COMMERCIALISATION à la charge exclusive du bailleur
 - ✓ 6,00 % TTC (5,00 %HT) maximum du loyer annuel hors charges
- HONORAIRES DE VISITE, DE CONSTITUTION DE DOSSIER, DE REDACTION DE BAIL
 - ✓ 12 € TTC par m² de surface habitable
- FRAIS D'ETAT DES LIEUX
 - ✓ 3 € TTC par m² de surface habitable

L'ensemble des honoraires ne pourra excéder un mois et demi de loyer hors charges

Les honoraires sont dus à la signature du bail





HONORAIRES DE GESTION

GESTION:

- Gestion / Prestations courantes
 - ✓ 5,50 % HT (6,60 % TTC) sur les sommes encaissées pour un loyer mensuel charges comprises de < 2.000,00 €
 - √ 5,00 % HT (6,00 % TTC) sur les sommes encaissées pour un loyer mensuel charges comprises > à 2.000,00 €
 - ✓ 0.25 point HT de majoration en location meublée
 - ✓ 8,33 % HT (10,00 %TTC) pour les parkings et caves
- Assurance Garantie Loyers Impayés 2.50 % TTC sur les loyers charges comprises
- Gestion/Prestation supplémentaires à la demande expresse du mandant : tarif en vigueur annexé au contrat de gestion revu périodiquement

HONORAIRES DE TRANSACTION TTC à la charge de l'ACQUEREUR*

*les honoraires s'expriment en % du prix net vendeur

PRIX DE VENTE

HONORAIRES EN % TTC

Mandat exclusif « BY ORPI »

2.5% TTC* avec un minimum de 9.000€ TTC

Mandat simple

3.5% TTC avec un minimum de 9.000€ TTC

Annexe seule (cave/parking/autre...)

Forfait de 3.000€ TTC

En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial

Honoraires au 02 04 2023

AGENCE MARTIN ORPI, 8-10 Avenue Victor Cresson, 92130 ISSY LES MOULINEAUX

Société par Actions Simplifiée, au capital de 40.000 Euros – RC NANTERRE B 572 145 712 00012 -Carte professionnelle numéro 92 / A / 0294, délivrée par la sous-préfecture d'ANTONY Caisse de Garantie : GALIAN, 89, rue de la Boétie, 75008 PARIS /Garantie Financière accordée en transaction immobilière : 500.000 €, Garantie Financière accordée en Gestion immobilière : 500.000 € Inscrite au Registre unique des intermédiaires en assurance, banque et finance ORIAS sous le numéro d'immatriculation 08045416

Toute prestation de service doit faire l'objet, dès qu'elle a été rendue et en tout état de cause avant paiement du prix, de la délivrance d'une note lorsque le prix de la prestation est supérieur ou égal à 25 € (TVA comprise) Pour les prestations dont le prix est inférieur à 25 €TTC, la délivrance d'une note est facultative, mais celle-ci doit être remise au client s'il la demande.